

L'assurance accidents obligatoire LAA

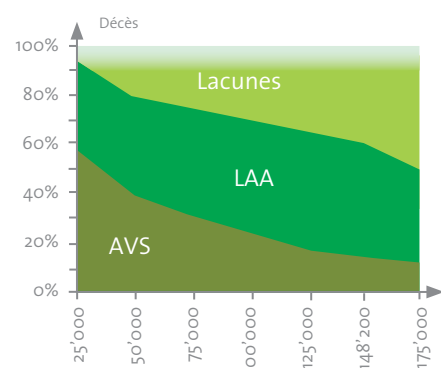
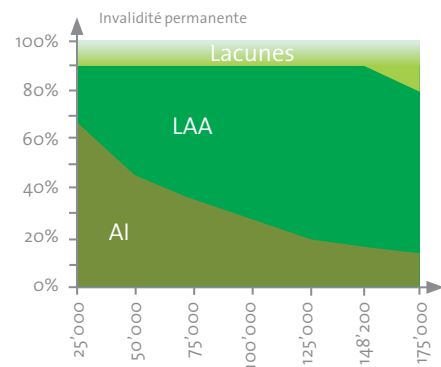
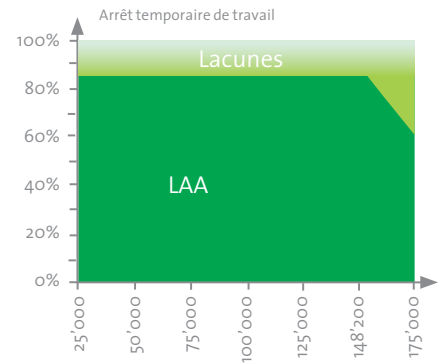
Assurance obligatoire selon la LAA pour vos travailleurs

Risques assurés

- Accidents professionnels et maladies professionnelles
- Accidents non professionnels pour vos travailleurs occupés 8 heures et plus par semaine auprès du même employeur
- Salaire maximum assuré de CHF 148'200.- par an et par personne

Prestations assurées

- Traitement médical en Suisse
- Traitement médical en cas d'accident à l'étranger (couverture limitée)
- Hospitalisation en salle commune
- 80% du salaire, dès le 3^e jour qui suit l'accident
- Rente d'invalidité
- Rente de survivants



Les avantages Vaudoise

- GoHelp - assistance gratuite lors d'accidents à l'étranger
- Annonce de sinistre en ligne (via vaudoise.ch ou SunetPlus)
- Déclaration de salaires en ligne possible